

LES ZONAGES DE CAPTAGES D'EAU POTABLE

Aires d'Alimentation de Captages

Prévention ● Transversalité ● Territoire
● Périmètre de protection

Enjeu eau potable des collectivités et agriculture biologique : quelles synergies, quelles opportunités possibles ?

POURQUOI ET COMMENT INTÉGRER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS UNE AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE (AAC)

Parmi leurs responsabilités, les collectivités doivent assurer une mission d'alimentation en eau potable sur leur territoire. Les actions qu'elles peuvent engager pour garantir à leur population l'accès à une eau conforme aux normes de qualité répondent à un double enjeu réglementaire et territorial.

Pour rappel, la Directive 2000/60/CE fixe des objectifs ambitieux en matière de reconquête de la qualité de toute la ressource en eau. Les eaux utilisées pour le captage destiné à l'eau potable doivent atteindre prioritairement ces objectifs. Les "États membres" doivent aussi assurer la protection des captages afin de prévenir la détérioration de leur qualité et réduire le degré de traitement nécessaire à la production d'eau potable.

1- La distribution d'une eau de qualité est de l'obligation de la collectivité

- Sur tous les captages présents sur son périmètre, la collectivité doit instaurer des **Périmètres de Protection des Captages (PPC)**. Cette démarche vise à maîtriser les risques de pollution susceptibles de dégrader la qualité de l'eau prélevée dans le captage.
- De plus, afin de protéger les captages contre les pollutions diffuses pouvant dégrader la ressource en eau potable et donc la qualité de l'eau distribuée, des actions doivent être menées sur les **Aires d'Alimentation de Captages (AAC)**, afin de protéger voire reconquérir durablement la qualité de l'eau.

2- Les collectivités peuvent volontairement travailler sur la protection de leurs captages pour des intérêts économiques et de développement durable de leur territoire

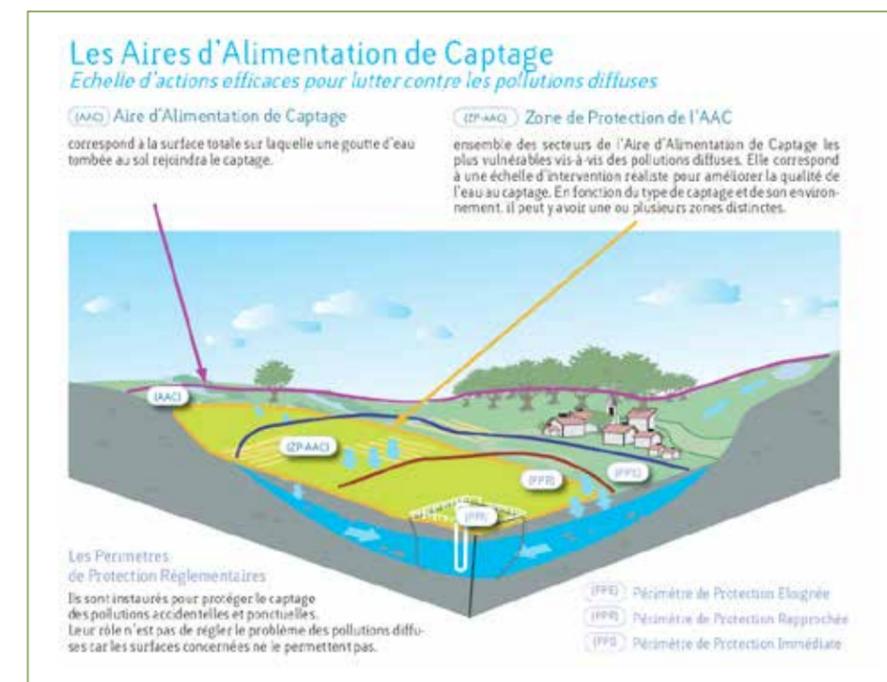
En effet, les problématiques liées à la qualité de l'eau aux captages peuvent conduire les collectivités à investir dans des usines de traitement coûteuses. La **protection de la ressource en eau permet de protéger durablement la qualité de l'eau et à moindre coût**. Pour assurer une distribution d'eau de qualité au robinet, les moyens curatifs (traitement sur charbons actifs, ultrafiltration...) et palliatifs (changement de ressources, interconnexion) sont souvent privilégiés mais ne constituent pas une solution pérenne. Ils conduisent à une augmentation de la facture d'eau, posent la question du traitement des déchets et des difficultés techniques de captation de certaines molécules, et ne protègent en aucun cas les ressources en eau naturelles, pourtant limitées.

L'Agence de l'eau Seine-Normandie a étudié plusieurs scénarii permettant de comparer les coûts des actions curatives aux actions préventives. Cette étude (21 cas réels analysés) montre que pour les services d'alimentation en eau potable, le coût du préventif est toujours inférieur au coût du curatif - et parfois très inférieur. Elle a également prouvé que la politique de prévention est d'autant plus intéressante qu'elle est menée tôt. Car à trop attendre, le service d'eau peut avoir à supporter une période de "double peine" où le curatif reste nécessaire le temps que les effets du préventif apparaissent¹.

Les gestionnaires d'eau potable ont la responsabilité d'un service public et ils s'imposent donc comme les acteurs les plus légitimes pour définir leurs besoins et trouver les solutions et actions pertinentes qui permettront de protéger la ressource en eau avec les acteurs concernés.

L'animation par la collectivité permet d'accompagner et d'évaluer les actions mises en place pour protéger la ressource en eau, et d'assurer l'interface entre les différents acteurs du territoire.

Les pollutions diffuses d'origine agricole sont l'une des principales causes de dégradation des masses d'eau en France et en Europe notamment sur les zones de captages d'eau potable. L'Agriculture Biologique est un outil à disposition des gestionnaires de l'eau pour assurer une action territoriale efficace dont les retombées dépassent la seule question de l'eau potable.



¹ AESN. Le préventif coûte-t-il plus cher que le curatif ? Argumentaire économique en faveur de la protection des captages. 2011

DÉFINITION QU'EST-CE QU'UNE AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGES ?

L'aire d'alimentation d'un captage correspond à la surface sur laquelle l'eau qui s'infiltré ou ruisselle alimente le captage. La taille d'une AAC est variable suivant le type de ressource utilisée pour l'alimentation en eau potable. Lorsque la ressource est souterraine, la taille d'une AAC peut varier d'une centaine à quelques milliers d'hectare. Sa surface peut être beaucoup plus importante lorsque la ressource prélevée est superficielle (rivière, fleuve).



Cette fiche vise à apporter des éléments techniques et des illustrations aux collectivités souhaitant protéger la qualité de leur eau, notamment dans le cadre de la mise en place (obligatoire ou volontaire) d'une AAC. Il est vivement conseillé de consulter la fiche "méthodologie" en parallèle.

L'URGENCE D'AGIR SUR LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE AGRICOLE

1- MIEUX COMPRENDRE LE PHÉNOMÈNE EN QUELQUES CHIFFRES²

- 2015 : échéance de la Directive Cadre sur l'Eau.
- Près de 35 000 captages d'eau en France métropolitaine, 2500 captages prioritaires identifiés dans les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) dont 507 captages Grenelle font l'objet de démarches de protection prioritaires. 500 captages en plus des Grenelle seront identifiés en 2014, des plans d'actions y seront élaborés et déployés³.
- 400 captages ont été abandonnés chaque année entre 1998 et 2008 : les pollutions d'origine agricole sont une cause majeure d'abandon.
- Les aires d'alimentation de captages représentent près de 20% de la Surface Agricole Utile (SAU) nationale, et plus de 50% dans certaines régions : Île de France, Poitou-Charentes, etc.
- Les coûts de potabilisation de l'eau induits par les pollutions émises par l'agriculture conventionnelle se situent dans une fourchette de 800 à 2 400€ par hectare et par an.

2- NÉCESSITÉ DE CHANGER DE PARADIGME DANS LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES D'ORIGINE AGRICOLE

"Si les efforts en matière de pollution urbaine commencent à porter leurs fruits, la principale cause de dégradation de la qualité des eaux souterraines et superficielles en France réside aujourd'hui dans les pollutions diffuses de l'agriculture. Pesticides et nitrates provoquent la fermeture de nombreux captages d'eau potable et l'eutrophisation des zones côtières (marées vertes, intoxication des coquillages). De nombreux travaux montrent que si l'application des bonnes conditions agroenvironnementales classiques peut permettre de stabiliser la situation, elle ne permettra nullement d'enrayer ce phénomène. Un changement radical de pratiques agricoles s'impose donc pour retrouver, comme sait le faire l'agriculture biologique, un rapport plus harmonieux avec le sol et l'hydrosystème, permettant au paysage rural de retrouver la double fonction qu'il a assurée pendant des millénaires : produire à la fois la nourriture et l'eau des hommes." Gilles Billen, directeur de recherche au CNRS⁴

3- L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE : UN OUTIL EFFICACE POUR LA PROTECTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

L'agriculture biologique occasionne moins de risque de pollution par les nitrates, pour les raisons suivantes :

- plus faibles apports azotés totaux par hectare (inférieurs aux besoins de la plante),
- non-utilisation d'engrais de synthèse, la fertilisation se faisant sous forme d'apports organiques et la nutrition des plantes valorisant les apports du sol,
- présence plus importante de surfaces en herbe et, de manière plus générale, taux de couverture du sol plus importants ; pratiques d'élevage extensives (chargement limité),

L'agriculture biologique n'utilise pas de pesticides de synthèse : la protection des cultures repose principalement sur une stratégie préventive qui utilise les ressources de l'agro-écosystème (protection des auxiliaires, choix de variétés résistantes, techniques culturales, rotation, procédés thermiques, manuels, mécaniques...).

L'agriculture biologique permet donc de diminuer radicalement la pression sur la qualité des eaux, et ce de manière plus forte et pérenne que d'autres formes d'agriculture. C'est également aujourd'hui la seule forme de réduction d'intrants certifiée et contrôlée par des organismes agréés par l'Etat.

² Sources : Agence de l'Eau Seine Normandie, Ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, Commissariat Général au Développement Durable, Direction Générale de la Santé.

³ MEDDE. 2^{ème} feuille de route pour la transition écologique issue de la conférence environnementale de 2013

⁴ PIREN Seine. Agriculture et qualité de l'eau : le devoir de reconquête des territoires ruraux. Présentation au Comité de bassin Seine-Normandie. 2010

Plusieurs types d'actions sont présentés et illustrés dans la partie "recommandations" : des actions incontournables et des actions optionnelles, mais fortement conseillées, ces dernières sont signalées par le symbole ★

ÉTAPES

méthodologiques d'une AAC

RECOMMANDATIONS

pour intégrer l'agriculture biologique dans une AAC

PRÉPARATION DE LA DÉMARCHÉ

MISE EN PLACE DU COMITÉ DE PILOTAGE

PRÉPARER L'ORGANISATION DU PILOTAGE INTERNE de la démarche en associant les autres services concernés au sein de la collectivité (urbanisme, biodiversité, espaces verts, développement économique, restauration collective, etc.) ou des collectivités parties prenantes.

IDENTIFIER LES ACTEURS CLÉS DU TERRITOIRE

CONNAÎTRE LE CONTEXTE LOCAL, LES DYNAMIQUES EN COURS, LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES, MESURER LES FACTEURS DE RÉUSSITE POUR ADAPTER AU MIEUX LA DÉMARCHÉ AAC... ★

- Analyser les documents existants, faire de la recherche bibliographique en s'appuyant sur les services compétents (données PAC, données sur la qualité de l'eau, hydrogéologie, etc.).
- Contacter et rencontrer des personnes ciblées⁵ : des acteurs avec qui il y a un climat de confiance, des acteurs ayant un pouvoir de décision, des personnes susceptibles de s'impliquer dans le projet de reconquête/protection de l'eau. Mettre en lumière les ressources disponibles : informations, ressources humaines, financements, etc.

...POUR ÊTRE CAPABLE DE L'EXPLIQUER ET DE JUSTIFIER LE BESOIN DE PROTÉGER L'EAU ET DE MOBILISER LES PARTIES PRENANTES (Confère Fiche méthodologique) ★

NB : La mobilisation des parties prenantes est souvent délaissée par les maîtres d'ouvrages alors qu'il s'agit d'un facteur clé de réussite des opérations de reconquête de la qualité de l'eau.

Organiser une réunion d'information dans un second temps pour partager les enjeux de protection de l'eau et pour préparer la constitution du comité de pilotage (et du comité technique selon les besoins identifiés localement).

Prévoir les modalités d'information/de

formation/de participation des parties prenantes : des élus aux citoyens en passant par les animateurs territoriaux :

- Créer un groupe usagers/citoyens via un appel à participation et l'intégrer au COPIL.
- Informer/former les élus⁶ sur la qualité de l'eau et la gestion des pollutions diffuses de l'eau.
Ex. : formation intitulée "Classe d'eau des élus" organisée en Seine-Normandie avec l'appui de l'Agence de l'eau

- Mettre en débat la qualité de l'eau, la gestion des pollutions diffuses de l'eau via : *des conseils municipaux/communautaires* (Ex. : *Fiche expérience Plaine de Saulce*), *des syndicats spéciaux "eau"*, des débats locaux sur l'eau, des réunions publiques avec des interventions d'experts nationaux ou régionaux (Ex. : *Syndicat Mixte de Production du Bassin Rennais avec le bassin versant de la Haute-Rance*) ; des rencontres d'acteurs d'opérations similaires ou l'organisation de visites in situ ; l'étude de cas concrets positifs et négatifs⁷.

CRÉER LE COPIL (ET LE COMITÉ TECHNIQUE) AVEC UN TOUR DE TABLE PERTINENT.

Intégrer au COPIL l'ensemble des acteurs locaux concernés par l'enjeu eau potable : autres collectivités, monde agricole, associations (de pêche, de chasse, environnementalistes), entreprises, usagers, etc. Les structures de développement de l'agriculture biologique, dont les groupements départementaux (GAB) ou régionaux (GRAB) d'agriculture biologique, pourront être intégrées au COPIL ou a minima, y réaliser des interventions sur l'agriculture biologique.

Un comité technique avec un panel élargi d'acteurs (opérateurs économique, autres) pourra éventuellement être mis en place pour compléter et enrichir le tour de table et les travaux du COPIL.

PRÉSENTER AUX PARTIES PRENANTES LES CADRES RÉGLEMENTAIRES (SUR L'EAU, L'AGRICULTURE, L'ENVIRONNEMENT) ET LE CONTEXTE DE LA DÉMARCHÉ ET ÉCHANGER COLLECTIVEMENT SUR LES ENJEUX DE LA DÉMARCHÉ.

S'assurer collectivement que les problématiques de chacun seront comprises et prises en compte : définir dès le départ les objectifs de la démarche, clarifier les attentes et besoins des acteurs.

CRÉER UN ÉTAT DES LIEUX PARTAGÉ SUR LA QUALITÉ DE L'EAU ET SON ÉVOLUTION

Préparer aux parties prenantes les données disponibles et enrichir collectivement ce premier état des lieux.

Identifier collectivement les besoins de connaissance à développer : connaissances complémentaires sur la qualité de l'eau, les pratiques agricoles, les autres sources de pollution.

LE DIALOGUE ET LE TEMPS, 2 FACTEURS ESSENTIELS À LA RÉUSSITE DES PROJETS DE PROTECTION DE L'EAU

Le dialogue pour partager collectivement les objectifs du territoire, l'impératif de l'intérêt général, ainsi que pour impliquer et responsabiliser chaque partie prenante. Le temps est indispensable à la mise en place de ces processus de concertation.

Les gestionnaires d'eau potable ont la responsabilité d'un service public, et ils s'imposent comme les acteurs les plus pertinents et légitimes pour définir leurs besoins et trouver les solutions les mieux adaptées à leur territoire, en concertation avec leurs usagers. Ils ont donc naturellement développé une capacité maximale de négociation.

Des méthodes d'animation et de gestion de projet existent (ex. : dialogue territorial⁸) et peuvent contribuer à mettre les parties prenantes dans les conditions nécessaires à une collaboration constructive⁹ dans les territoires.

⁸ Guide pratique du dialogue territorial, Philippe Barret.

⁹ ORQUE et développement de l'agriculture biologique, des synergies au service des territoires, publication GABNOR 2012.



¹⁰AESN. Le préventif coûte-t-il plus cher que le curatif ? Argumentaire économique en faveur de la protection des captages. 2011

Mettre en place (si besoin) un comité ou un partenariat scientifique afin d'objectiver les évolutions de la qualité de l'eau, les évolutions réglementaires agricoles et environnementales, les changements de pratiques opérés sur le territoire, pour mieux comprendre le cycle de l'eau et ses pollutions. ★

Ex. : la Plaine de Saulce (89).

En 1997 sur l'AAC de la plaine de Saulce, un plan d'actions multipartenarial est lancé, en réaction à la hausse continue du taux de nitrates dans les eaux. Il conduit les 75 agriculteurs du territoire à s'engager dans l'agriculture raisonnée. 10 ans après, aucune amélioration significative de la qualité de l'eau au captage n'est constatée : le captage est classé "prioritaire Grenelle" et les agriculteurs sont pointés du doigt. Le manque de résultats génère des incompréhensions de part et d'autre, mais les acteurs parviennent à se mettre d'accord sur la nécessité d'objectiver ce qui s'est passé, de mieux comprendre le cycle de l'eau et des pollutions. Un comité scientifique est alors mis en place en 2012. Grâce à un outil de modélisation simplifié, le CNRS montre que, compte-tenu du temps de latence du milieu d'environ 25 ans, cette absence de résultat est la conséquence directe de pratiques antérieures. Mais il montre également que le scénario de l'agriculture raisonnée est en soi insuffisant pour véritablement améliorer la qualité de l'eau. L'intervention scientifique est ainsi parvenue à faire émerger un diagnostic partagé et compris par tous et à poser la question de l'agriculture biologique auprès d'un collectif d'acteurs pourtant solide dans ses positions.

SENSIBILISER LES ACTEURS À L'INTÉRÊT D'UNE DÉMARCHÉ PRÉVENTIVE PAR RAPPORT À UNE DÉMARCHÉ CURATIVE ★

Une comparaison économique des coûts des mesures préventives et curatives pourra être réalisée afin de chiffrer les avantages financiers pour le territoire d'une démarche préventive.

FACILITER L'ACCÈS À UNE CULTURE COMMUNE SUR L'AB TOUT AU LONG DE LA DÉMARCHÉ

FACILITER L'ACCÈS À UNE CULTURE COMMUNE SUR LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES AGRICOLES ET SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE PLUS PARTICULIÈREMENT ★

La collectivité pourra, très tôt dans la démarche, demander aux acteurs de la bio d'informer les parties prenantes sur l'agriculture biologique, ses méthodes, son intérêt pour la qualité de l'eau et les exemples de projet de protection de l'eau par l'agriculture biologique.

Plusieurs moyens peuvent être envisagés, en partenariat avec les structures de développement de l'agriculture biologique. Par exemple :

Réaliser des animations spécifiques AB lors de COPIL en présence de producteurs biologiques, en travaillant notamment sur les représentations et les idées reçues.

OUTIL : Un outil de comparaison économique au service des maîtres d'ouvrages développé par l'AESN¹⁰. Cet outil permet de visualiser la comparaison économique entre préventif et curatif sur une AAC donnée. En fournissant des simulations économiques instantanées sur les coûts supportés par la collectivité et par les autres financeurs, cet outil peut donc être utile lors des discussions avec le service d'eau ou pour les élus et abonder l'étude préalable au lancement du programme d'actions. L'outil permet de tester sur une AAC donnée tous les scénarios préventifs envisageables, qu'ils soient conformes aux propositions d'une étude AAC (scénario tendanciel) ou plus ambitieux.

Pour cela, trois options permettent de caractériser le programme préventif :

- Tester le contenu d'un programme d'actions proposé dans une étude AAC par exemple,
- Obtenir un programme d'actions par défaut à partir du découpage de l'AAC en zones de vulnérabilité (les hypothèses étant celles posées dans l'étude) si aucun programme d'actions n'a encore été proposé,
- Tester différentes surfaces de Mesures Agro-environnementales Environnementales territorialisées- MAEt (bio, herbe, réduction intrants) sans hypothèses par défaut pré-remplies. L'utilisateur peut ainsi tester un scénario préventif très ambitieux s'il le souhaite.

Grâce à cet outil, il est également possible de créer un scénario curatif fictif, dans le cas où aucune usine n'aurait été mise en place ni projetée. Ceci peut être très utile dans les cas où aucune décision n'a encore été prise concernant la protection de la ressource en eau (et lorsque les taux de pesticides et de nitrates sont encore assez bas pour éviter la construction d'une usine de traitement).

S'ACCORDER SUR LES OBJECTIFS DE RESTAURATION OU PROTECTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU :

au sein du COPIL, la formalisation collective de ces grands objectifs permet de constituer une base d'accord qui ne devra pas être remise en cause par la suite.

• **Communiquer les références technico-économiques** sur différents types de production biologique à l'échelle de l'AAC ou en périphérie.

Ex. : Fiches fermes de démonstration AB sur les AAC de La Rochelle, des Plaines et vallées de Niort en Poitou-Charentes.

• **Informé** régulièrement via de la documentation spécifique

Ex. : Guide "Paysan bio : un métier !", "Le petit guide pour vos amis biosceptiques", etc.), via les bulletins municipaux, etc.

• **Organiser ou participer à des journées d'information et de démonstration** mêlant l'ensemble des parties prenantes.

Ex. : colloque du 4 juillet 2013 à Saussignac (24) "Eau & agriculture quelles solutions pour le futur", journée combinant visites et démonstrations sur des fermes en AB, visites de captages et plénières.

DÉLIMITATION DE L'AAC

RÉALISATION DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL MULTI-PRESSION (DTMP), pressions d'origine agricole, non-agricole, diagnostic socio-économique, etc.

• **Etudier collectivement des cas concrets**, faire intervenir les acteurs impliqués dans ces démarches ou organiser un Voyage d'Etude (VE) sur des territoires protégeant leur eau par l'AB (ex : VE organisés par le GABNOR à Munich et en Poitou-Charentes.).

OUTIL : Une boîte à outils nationale Eau & Bio pour vous accompagner.

Dans une démarche multi-partenariale, un groupe de travail national Eau & Bio, animé par la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), a assuré la construction d'outils spécifiques à destination des acteurs de l'eau (maîtres d'ouvrage, animateurs et conseillers agricoles) dédiés à l'accompagnement d'actions de préservation de la ressource en eau par le développement de l'agriculture biologique. Cette boîte à outils se compose d'une plaquette et d'un kit d'information "L'agriculture biologique, un choix pour une eau de

RÉALISER L'ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE DE DÉLIMITATION DE L'AAC ET D'IDENTIFICATION DES ZONES VULNÉRABLES, SOUS L'ÉGIDE DU COMITÉ DE PILOTAGE.

RÉALISER UN DIAGNOSTIC PRENANT EN COMPTE TOUTES LES PRESSIONS :

agricoles et également pollutions issues des pratiques des collectivités, des industriels, des jardiniers amateurs et autres citoyens.

S'APPUYER SUR DES DIAGNOSTICS AGRICOLES INDIVIDUELS POUR INFORMER ET RECUEILLIR LES ATTENTES SUR LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES ET DE SYSTÈMES, DONT L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE.

INCITER LES OPÉRATEURS (BUREAUX D'ÉTUDES, CHAMBRES D'AGRICULTURE, ETC.) RÉALISANT LES DIAGNOSTICS AGRICOLES INDIVIDUELS LORS DU DTMP À INTERROGER LES AGRICULTEURS SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE via des questionnements spécifiques - sur l'autonomie alimentaire, la limitation d'usage des intrants chimiques de synthèse, la biodiversité, la gestion de la fertilisation, la gestion de l'enherbement, le travail du sol, l'encadrement technique (suivi, conseil), l'implication dans des structures ou des organismes de développement agricoles, le foncier, etc. - afin d'identifier le potentiel de développement de l'agriculture biologique, les freins et les leviers (technique, économique, culturel, débouché, structurel...), ainsi que les attentes et besoins des agriculteurs conventionnels vis-à-vis de l'AB.

EN PARALLÈLE DU DTMP, RÉALISER DES DIAGNOSTICS INDIVIDUELS DE CONVERSION ET DES SIMULATIONS TECHNIICO-ÉCONOMIQUES CHEZ LES AGRICULTEURS VOLONTAIRES DE L'AAC afin de

qualité" d'un guide méthodologique "Grille d'analyse des territoires : comment qualifier des territoires à enjeu eau en fonction de leurs opportunités de développement de l'AB" et de 3 recueils d'expériences et d'outils. Vous pouvez télécharger l'ensemble des outils sur le site www.fnab.org

OUTIL : Un réseau de sites pilotes Eau & Bio coordonné par la FNAB, 12 véritables terrains d'études !

Les sites pilotes sont des territoires à enjeu "eau potable" où l'origine des pollutions est majoritairement agricole, et qui ont initié des actions de développement de l'agriculture biologique. Sur plusieurs sites pilotes, les objectifs du Grenelle de l'environnement (6 % de SAU biologique en 2012) sont aujourd'hui atteints grâce à une combinaison d'outils et de leviers activés dans une démarche de cohérence des politiques publiques territoriales autour de l'eau et l'agriculture biologique (foncier, aides incitatives, animation, soutien aux débouchés, etc.).

permettre à l'agriculteur d'évaluer les changements qui seraient opérés sur sa ferme par le mode de production biologique, au niveau de l'organisation du travail, de l'alimentation du troupeau, de la fertilisation des sols, de l'entretien des cultures, du suivi sanitaire, des résultats techniques et des résultats économiques. Réaliser ces diagnostics lors de cette étape est vivement conseillé, cela permet de cibler les attentes et besoins (individuels et collectifs) des producteurs sur la thématique et de préparer au mieux la construction du plan d'actions.

Ex. : Le diagnostic Performances et Protection de l'Eau (PPE) pour simuler les impacts de l'activité agricole sur la qualité de l'eau, et les opportunités d'une conversion en agriculture biologique. Dans le cadre du DTMP de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) d'Airon-St-Vaast (62), territoire à dominante céréalière et légumière, en accord avec le comité de pilotage, le GABNOR a mobilisé un outil phare : le PPE, un diagnostic de conversion enrichi de critères environnementaux. Si l'enjeu est la qualité de l'eau, la partie environnementale du diagnostic PPE est presque accessoire, au profit des parties techniques et économiques, qui parlent plus aux producteurs. Le PPE n'est autre qu'un diagnostic de conversion à la bio qui favorise la gradation du changement de pratiques et permet un échange technicien-producteur sur les impacts technico-économiques d'une conversion bio sur son exploitation. 1/3 des producteurs de la zone de captage ont réalisé un diagnostic PPE avec le GABNOR en parallèle du DTMP.



Résultat : un projet de protection de l'eau s'appuyant sur le développement de l'agriculture biologique est formalisé. Des conversions partielles via un projet d'assolement collectif biologique (permettant aux agriculteurs de se "tester" en bio et de mutualiser les risques potentiels) et des conversions totales sont à l'étude depuis quelques mois avec l'appui des collectivités (notamment sur le développement des débouchés).

RÉALISER UN DIAGNOSTIC SUR LES POTENTIALITÉS ÉCONOMIQUES ET FONCIÈRES DU TERRITOIRE ET/OU PLUS LARGEMENT DU BASSIN VERSANT (EX. : BASSIN DE PRODUCTION, DIAGNOSTIC FONCIER) AFIN D'IDENTIFIER LES OPPORTUNITÉS TERRITORIALES ET INTER-TERRITORIALES (COOPÉRATIONS POSSIBLES) POUR ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES AGRICOLES. ★

Elaborer collectivement un diagnostic territorial des potentialités de développement de l'agriculture biologique pour aboutir à une connaissance partagée sur les atouts, freins, menaces et opportunités sur le territoire (en s'appuyant sur les diagnostics individuels réalisés) et envisager les perspectives d'actions. Utiliser/appliquer la grille d'analyse et de qualification des territoires pour évaluer le potentiel de développement de l'agriculture biologique afin de mettre en évidence sur un territoire prédéterminé les éléments favorables et les freins au développement de l'agriculture biologique, dans le but de construire un plan d'actions adapté (volet bio du plan d'actions proposé dans le cadre de la démarche AAC) au contexte local.

OUTIL : La grille d'analyse et de qualification des territoires est un outil développé par le groupe de travail national Eau & Bio. Elle a été créée pour réunir, à l'occasion de son remplissage, acteurs de l'eau, acteurs du monde agricole, acteurs associatifs et collectivités territoriales dans une démarche de concertation collective autour de l'agriculture biologique sur des zones "à enjeu eau". Plusieurs critères sont évalués : potentiel de production, potentiel local de consommation, état et possibilité de structuration des filières, contexte politique local, pression réglementaire, etc.

Ex. : Etude du potentiel de développement de l'agriculture biologique à La Rochelle (17). Il y a une quinzaine d'années, la préfecture et l'Agence Régionale de Santé (ARS) envisagent de fermer les captages de la ville de La Rochelle suite à de mauvais résultats d'analyse de la qualité de l'eau et alors qu'un contentieux européen touche la région. La ville choisit plutôt de les réhabiliter : elle met alors en place un programme de prévention des pollutions diffuses d'origine agricole. La maîtrise du foncier et l'engagement dans le programme Re-Sources vont servir de point d'ancrage à

la démarche. D'autres actions sont mises en œuvre pour accompagner les agriculteurs dans leur changement de pratiques par la ville dans le cadre d'un contrat de bassin signés avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Une étude du potentiel de développement de l'agriculture biologique a été menée via la grille d'analyse des territoires et a conduit à mettre en place une animation sur le territoire :

- *accompagnement individuel et collectif pour les agriculteurs bio ou en conversion, et pour l'évolution des pratiques des agriculteurs conventionnels,*
- *ouverture d'aides financières MAEt entre 2008 et 2011.*

10 agriculteurs sont aujourd'hui en bio, soit 146 ha de SAU. Les freins psychologiques au changement de pratiques sont forts sur ce territoire mais les motifs d'espoirs sont nombreux : l'étude initiale a mis en évidence un potentiel de conversion de 40 producteurs à moyen terme.

OUTIL : La démarche Co-Click'eau. Développé dans le cadre de l'action 21 du plan Ecophyto 2018, cet outil vise avec les porteurs d'enjeux agricoles, institutionnels et citoyens, pour définir des objectifs à l'échelle des territoires et formaliser les connaissances agricoles locales sur les alternatives techniques. C'est également un outil de simulation en ligne pour la conception de scénarios d'évolution des systèmes de culture et l'évaluation de leurs effets environnementaux et socio-économiques. Elle permet d'élaborer des propositions d'actions concrètes avec des objectifs de résultats, prenant en compte le contexte et les opportunités territoriales.

Sur une AAC à dominante grandes cultures, Co-Click'EAU (combiné aux diagnostics de conversion et aux simulations technico-économiques) a permis de construire un scénario combinant notamment un fort développement de pratiques "économiques" (itinéraires techniques intégrés) et l'expérimentation collective de l'agriculture biologique. Des pistes pour des modalités concrètes de changement et les bases d'un plan d'actions ont été formalisées :

- des objectifs environnementaux à atteindre en termes de fréquences de traitement, de fertilisation et d'économies d'énergie, des objectifs économiques (marge nette, temps de travail),
- des logiques d'actions : développer des systèmes économiques dans la zone moins vulnérable de l'AAC, sans modifier les pratiques pour les cultures soumises à un cahier des charges strict, et initier un projet d'expérimentation collective de conversion à l'agriculture biologique dans la zone la plus vulnérable de l'AAC,
- des opportunités locales à mobiliser : le dispositif local "Programme Eau et Agriculture", l'animation d'un dispositif d'expérimentation collective de l'AB, les aides régionales pour l'AB, la mise à disposition de réserves foncières par les collectivités locales.

FAIRE LE LIEN ENTRE LES PRESSIONS AGRICOLES ET LES IMPACTS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU. Utiliser des indicateurs de pression et si possible de transfert et d'impact pour mieux faire le lien entre évolution des systèmes agricoles et qualité de l'eau, pour légitimer et renforcer les actions à mettre en œuvre et pour mettre en place un système de mesures permettant de quantifier, suivre et prouver l'efficacité du programme d'actions.

DÉFINITION DU PLAN D' ACTIONS

DÉFINIR DES ACTIONS NÉCESSAIRES POUR UNE PROTECTION EFFICACE DE LA RESSOURCE POUR TOUTES LES PRESSIONS IDENTIFIÉES : agricoles et non agricoles (collectivités, assainissement y compris non collectif, jardiniers amateurs et autres citoyens, industries, artisanat, etc.). Des modèles comme celui développé par le CNRS peuvent être utilisés pour tester l'efficacité de différents scénarios d'actions.

Un plan d'actions efficace et mobilisateur repose notamment sur la transversalité des actions à mettre en œuvre, combinant actions agricoles et non-agricoles. Le principal facteur de réussite du développement territorial de l'agriculture biologique sur les AAC réside dans une combinaison de leviers d'action (mobilisation des outils du foncier, accompagnement des changements de pratiques agricoles, appui à la structuration de débouchés de proximité et/ou de filières longues, mise en place d'aides incitatives, sensibilisation des acteurs non agricoles au "zéro phyto", dialogue territorial, etc.) engagée dans une démarche de cohérence des politiques publiques.

Pour être évalué, un plan d'actions doit comprendre des objectifs clairs, chiffrés et avec des échéances (une gradation est bien sûr possible).

1/ LUTTE CONTRE LES PRESSIONS AGRICOLES PAR LE DÉVELOPPEMENT DE LA BIO

Construire collectivement le plan d'actions agricoles pour répondre aux enjeux identifiés dans le diagnostic, en pensant la complémentarité des outils et en s'appuyant sur les retours d'expériences d'autres territoires et des parties prenantes pour envisager un large panel d'actions.

Si la collectivité a un objectif clair de développement de l'agriculture biologique, deux stratégies complémentaires peuvent être mises en place simultanément pour :

- **Développer l'agriculture biologique à court terme.** Pour ce faire, il est nécessaire de créer les conditions propices au développement de l'AB sur le territoire, déclencher des conversions à court et moyen terme, accompagner les changements de systèmes agricoles et pérenniser les producteurs déjà convertis.
- **Développer l'agriculture biologique à moyen terme via la réduction des intrants et en enclenchant des changements de**

RELIER LES DONNÉES ISSUES DES DIFFÉRENTS DIAGNOSTICS POUR PRIORISER LES ENJEUX ET IDENTIFIER LES AXES STRATÉGIQUES. Relier les diagnostics aux enjeux relevés dans d'autres outils de planification (Agenda 21, Plan Climat Energie Territorial, urbanisme, Trame Verte et Bleue, Politique de la ville, etc.) et aux projets en cours (restauration collective, gestion des espaces verts, etc.).

pratiques progressifs menant in fine vers l'AB. Pour ce faire, il est nécessaire de mener des actions de vulgarisation, de transfert de techniques et de valorisation des références et expériences bio (compostage, désherbage mécanique, rotations des cultures, etc.), et d'intégrer les GRAB/GAB dans les animations prévues à destination des agriculteurs conventionnels.

Si l'agriculture biologique doit figurer dans le plan d'actions via une fiche spécifique, elle doit aussi être intégrée à toutes les actions allant dans le sens d'une réduction d'intrants, d'optimisation des pratiques de fertilisation et de gestion des adventices.

Des leviers d'actions pour accompagner le changement de pratiques agricoles et le développement de l'agriculture biologique via les programmes d'actions (PA) sur les AAC

ACCOMPAGNER, DÉVELOPPER, PÉRENNISER LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES AGRICOLES :

Appui, accompagnement technique et global des producteurs biologiques, en conversion ou en réflexion, et transfert des pratiques agrobiologiques (Confère [Fiche Action conversion](#)).

Développer des références technico-économiques sur l'AAC ou à proximité :

créer un réseau de fermes témoins, mettre en place une plateforme présentant l'ensemble des cultures bio locales en coopération avec les opérateurs biologiques (Ex. : Poitou-Charentes).

Faire connaître l'agriculture biologique :

- Diffuser les invitations des événements "bio" comme les démonstrations, visites, formations, voyages d'études,
- Organiser des journées inter-AAC sur divers types de productions biologiques (Ex. : journées inter-bassins sur les grandes cultures en Poitou-Charentes),
- Favoriser les échanges de pratiques entre agriculteurs biologiques et conventionnels [Ex. : Gers, Bretagne, Plaines et Vallées de La Courance (79), Bourgoin-Jallieu (38)],
- Faire une simulation test sur une ferme conventionnelle pour montrer concrètement les impacts techniques et économiques d'une conversion.



OUTIL : Transfert de pratiques auprès des agriculteurs conventionnels : exemple du désherbage alterné sur bassins versants Bretons. Créé par le par le réseau FRAB Bretagne pour les producteurs conventionnels situés sur des bassins versants, Opti'mais est un outil d'aide à la décision pour le désherbage alterné. Lauréat des Trophées de l'eau 2011 de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, il vise à intégrer les techniques du désherbage mécanique dans les stratégies classiques de désherbage et in fine à limiter le recours aux pesticides sans impacter le rendement de la culture. Les syndicats de bassins versants permettent aux producteurs de tester la technique sur leurs parcelles, sur une surface limitée – en général 3 à 5 ha. Ils apportent une aide à cette expérience d'une part par le financement d'une partie du coût du matériel, et d'autre part par la prise en charge totale du conseil technique.

Ex. : Un groupe d'échange dans le Gers. Si le Gers est le premier département français en céréales bio, il est également dans le peloton de tête des territoires les plus touchés par l'aléa érosion. Véritable cauchemar des agriculteurs et des élus locaux (coulée de boue...), l'érosion est limitée en bio, mais aborder frontalement la bio dans ces terres céréalières ne fait que nuire aux bonnes intentions. Le GABB 32, en partenariat avec les collectivités locales, a pris l'initiative de créer et animer un groupe mixte avec des agriculteurs bio et non-bio sur les couverts végétaux. Ces pratiques se répandent dans le Gers mais les producteurs ont assez peu de recul sur la gestion des cultures intermédiaires. Les agriculteurs du groupe partagent ainsi leurs pratiques et expériences des couverts végétaux (à travers des démonstrations, visites, essais...), mais s'attachent aussi à promouvoir ces techniques afin de voir la frontière entre bio et conventionnel s'éroder au fur et à mesure que les sols gagneront en fertilité. Une véritable toile d'araignée est tissée autour des premiers convaincus du groupe. Le réseau de référent se double d'un système de tutorat. Chaque exploitant doit pouvoir trouver près de chez lui une ferme similaire à la sienne en termes de production. Désormais, il n'est pas rare que des agriculteurs conventionnels s'adressent à leurs voisins en bio pour en savoir plus sur les techniques alternatives.

Développer les opportunités de réellement tester la faisabilité économique, technique et sociale de l'agriculture biologique dans les exploitations conventionnelles :

- expérimentations d'assolement collectif, essais agronomiques (Ex. : Lons-le-Saunier / Airon-Saint-Vaast), création d'espaces-test dans les exploitations conventionnelles avec un accompagnement renforcé (Ex. : Ille-et-Vilaine),
- vulgarisation des pratiques agricoles biologiques au sein des fermes conventionnelles (Ex. : compostage, désherbage mécanique, rotations des cultures, etc.).

Accompagner les conversions (actions individuelles et collectives) :

- mettre à disposition du matériel d'essai de désherbage mécanique aux exploitants se convertissant en bio,
- mettre en place une animation locale et renforcée sur l'agriculture biologique (ETP dédiés, parrainages).

Ex. : Mise à disposition de matériel de désherbage mécanique. Au Plateau Picard (60), l'accompagnement des changements de pratiques agricoles passe par la mise à disposition de matériel d'essai de désherbage mécanique à tout exploitant se convertissant à l'agriculture biologique avec un minimum de 20% de la SAU localisée dans l'une des aires d'alimentation de captages prioritaires. Ce matériel (herse étrille et houe rotative), acquis par la Communauté de communes, est également utilisé lors des démonstrations techniques.

Sécuriser les conversions et l'appui technique par la réalisation de diagnostics de conversion, des simulations technico-économiques, et un suivi collectif au sein de groupes d'échanges.

SE Doter d'outils de maîtrise foncière pour enclencher des dynamiques de conversion et d'installation

Réaliser un diagnostic foncier et activer des dispositifs de veille foncière (Confère [Fiche Action acquisition](#))

Inscrire dans les outils d'urbanisme (Confère [Fiche Outil Urbanisme](#)) des zonages et des objectifs visant à préserver les terres agricoles, en se dotant éventuellement de dispositifs renforcés.

Mettre en place des dispositifs de portage foncier pour procéder à des installations d'agriculteurs biologiques (renvoi fiche portage).

Acquérir du foncier (habitation, bâtiments agricoles, terres) ou mobiliser les réserves foncières pour les louer via des baux ruraux environnementaux à clause AB à des agriculteurs (installation ou conversion), pour créer des espaces-test dédiés à l'agriculture biologique, voire pour mettre en place des régies municipales agricoles (cf. [Fiches Expériences](#), [Fiches Actions bail rural environnemental](#), [installation](#)).

Procéder à des opérations de remembrement ou d'échanges parcellaires pour agir en priorité sur les zones les plus vulnérables.

DÉVELOPPER LES FILIÈRES, DES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ AUX FILIÈRES LONGUES POUR VALORISER LES PRODUITS ISSUS DES CHAMPS CAPTANTS (Ex. : SMPBR) à des échelles de territoire cohérentes (renvoi (Confère [Fiches Expériences](#), [Fiches Actions transformation, circuits courts, restauration collective, filières longues](#)).

Une filière organisée et stable est un des facteurs déclenchant du changement de systèmes de production, une condition nécessaire à la valorisation des produits issus de pratiques agricoles vertueuses dans les champs captants. La structuration des filières est également incontournable pour pérenniser les changements de systèmes et de de pratiques et pour valoriser les productions biologiques déjà existantes, elle ne peut se faire sans une solide coopération inter-territoriale permettant de construire des complémentarités et des outils bien dimensionnés.

Les collectivités peuvent jouer différents rôles dans la structuration de ces filières, notamment :

- Introduction de produits biologiques issus de l'AAC en restauration collective locale.
- Soutien à des magasins ou des plateformes de producteurs.

MISE EN ŒUVRE, ANIMATION, SUIVI ET ÉVALUATION



- Appui matériel, technique ou financier à des ateliers collectifs de transformation (abattoir, laiterie, légumerie, fruitière, cave coopérative).
- Création de marchés bio, appui à la construction d'Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne ou de paniers bio et communication auprès des consommateurs.
- Construction ou soutien de dispositifs sociaux d'accès aux produits biologiques.
- Négociation avec les opérateurs économiques (coopératives, etc.) pour les inciter à développer une activité bio (Confère [Fiches Expériences Niort, Eau de Paris](#)) et/ou soutien financier aux opérateurs : Union Bio Semences, Silo Bio Ouest.

METTRE EN PLACE DES AIDES INCITATIVES ET ADAPTÉES AUX SPÉCIFICITÉS TERRITORIALES

- Ouverture de mesures agro-environnementales.
- Location des terres via des baux à loyer modéré.

PRÉVOIR L'ENGAGEMENT RESPECTIF DES PARTIES PRENANTES DANS LA MISE EN ŒUVRE, ET DÉFINIR LES MODALITÉS DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION

Etablir un échéancier précisant les délais de mise en œuvre, les acteurs responsables, les acteurs associés, la fréquence de points d'étape, etc.

Définir des indicateurs de court et long terme permettant, à partir d'un état zéro, de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre :

- Pour le suivi de la mise en œuvre des actions : nombre de diagnostics de conversion réalisés, nombre d'ha acquis, nombre d'ha en AB, nombre d'opérateurs économiques ayant une activité bio, % de produits bio en restauration collective, etc.
- Pour le suivi des pressions, des transferts : il peut être envisagé de mettre en place un dispositif de suivi des flux de polluants (tels que reliquats entrée et sortie hiver, bougies poreuses ou piézomètres de faible profondeur) sur des parcelles représentatives (pédoclimatique et de la rotation) de l'AAC.
- Pour le suivi de la qualité de l'eau : il est indispensable de suivre la qualité de l'eau du captage à une fréquence suffisante et sur un temps suffisamment long. Des molécules complémentaires peuvent également être suivies (rythme et choix de molécules à définir en fonction du diagnostic des pressions et de l'étude hydrogéologique).

MISE EN PLACE D'UNE ANIMATION AGRICOLE PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE ★

L'animation agricole internalisée par la collectivité permet d'accompagner et d'évaluer les pratiques agricoles de manière

- Exonération de la taxe sur foncier non bâti pour les agriculteurs bio.
- Notification de régimes d'aides locaux pour apporter des soutiens aux agriculteurs en dehors des PDRR (Ex. : Programme Eau & Agriculture sur le bassin Artois-Picardie).

2/ LUTTE CONTRE LES PRESSIONS NON-AGRICOLES POUR DONNER L'EXEMPLE

Engager la collectivité dans une démarche d'exemplarité et de transversalité, sur le zéro pesticide dans les espaces publics, l'assainissement collectif et le contrôle de l'assainissement non collectif, la sensibilisation des habitants aux enjeux de protection de l'eau.

Faire se rejoindre la politique de développement de l'agriculture biologique à l'ensemble des politiques de la collectivité où les enjeux se croisent (urbanisme, développement économique, biodiversité, etc.).

indépendante, et d'assurer l'interface entre les organismes de développement agricoles et les agriculteurs de l'AAC. Une telle animation peut être mutualisée (Ex. : Plaines et Vallées de Niort, Rouen, Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe, Dreux, Eau de Paris, etc).

Rechercher des solutions de coopération entre institutions (entre territoires producteurs d'eau et territoires consommateurs d'eau potable par exemple s'ils sont disjoints) notamment sur les leviers de structuration des filières et de l'accompagnement des changements de pratiques.

METTRE EN PLACE AU SEIN D'UN COMITÉ DE SUIVI DES TEMPS D'ÉCHANGES RÉGULIERS

entre les animateurs territoriaux, les financeurs, les services de l'Etat, les acteurs et les structures d'accompagnement du développement de l'agriculture biologique : échanges d'information, échanges de contacts, mise en relation, participation aux comités locaux, relais d'information, réunions régulières animateurs territoriaux et GRAB/GAB, etc. Evaluation + réajustement PA.

INFORMER ET COMMUNIQUER AVEC LES CITOYENS ET L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES

- Sensibiliser les citoyens et les informer des actions en cours en mobilisant différents supports : journal de la collectivité, fêtes, réunions publiques, etc.
- Garantir l'information régulière des parties prenantes sur l'ensemble des volets du projet, pour maintenir la dynamique collective et l'émulation.

TÉMOIGNAGE

UN SYNDICAT DES EAUX ACTIF

JEAN MASSÉ, PRÉSIDENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL EN EAU POTABLE DE LA RÉGION DE TOUCY,
MAIRE DE SAINTS EN PUISAYE 89 • 590 HABITANTS

"Ça a marché"

"Dans les années 1990, la source du Gondard, capable de produire 400 000 m³ d'eau par an, dépasse les normes de potabilité en nitrates (pics à 60 mg/L) et en résidus de pesticides.

À partir de 1998, la source n'est quasiment plus utilisée et le Syndicat des eaux décide de prévenir plutôt que de traiter suite à une étude révélant le prix du traitement par dénitrification : 500 000 euros pour la construction de l'unité de traitement, et 80 000 euros par an en fonctionnement.

En 2003, un comité de pilotage est créé avec des membres très variés (syndicat des eaux, Agence de l'eau, mais aussi la Chambre d'Agriculture, l'ARS, la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement, les représentants des coopératives et des négoce, les agriculteurs) pour construire un plan d'actions sur le bassin d'alimentation de captage (3 728 hectares et 60 agriculteurs).

Très vite sont venues des aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, pour implanter des cultures pièges à nitrate. Des Contrats d'Agriculture Durable (CAD) ont été signés avec des agriculteurs, et le syndicat des eaux a pris l'initiative de subventionner la remise ou le maintien en herbe, à raison de 50 euros à l'hectare. Le syndicat des eaux a également acquis du foncier (30 hectares) pour installer un agriculteur bio via un bail environnemental de 25 ans à loyer modéré.

En 2013, la surface enherbée a plus que doublé par rapport à la situation de départ, puisqu'on est à 465 hectares. 32 agriculteurs sont sous convention, et 800 hectares sont en bio, contre moins de 300 au départ. Ça a marché : on est aujourd'hui descendu en dessous de 40 mg/L, même en cas de fortes précipitations, la turbidité a disparu, et la source est réutilisée.

Il est donc parfaitement possible de travailler main dans la main avec les agriculteurs, qui sont aussi des producteurs d'eau : ils doivent faire non seulement de la qualité dessus, mais de la qualité dessous !

Outre les agriculteurs, nos communes doivent également être exemplaires dans la gestion des espaces publics, c'est pourquoi nous n'utilisons plus de pesticide depuis 3 ans sur la commune de Saints-en-Puisaye, des parterres au cimetière."



UNE EXPÉRIENCE RÉUSSIE À L'ÉCHELLE D'UNE COMMUNE LE PLAN D'ACTIONS TERRITORIAL (PAT) D'ESTANG

32 • 654 HABITANTS

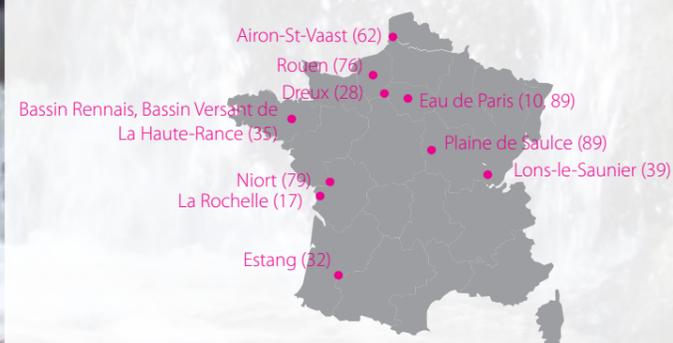
Sur cette petite commune rurale du Gers, le captage d'eau potable a été classé "captage Grenelle" en raison de son caractère stratégique : une qualité de l'eau relativement bonne puisqu'elle est distribuée sans traitement, mais en danger sur les paramètres nitrates et pesticides (nitrates autour de 40 mg/l et présence très fréquente d'herbicides notamment). Et une ressource prioritaire au regard de sa capacité de production et de la dégradation plus importante des captages voisins. Un plan d'actions territorial a été lancé en 2012, associant la collectivité, les agriculteurs et la population. Des actions agricoles sont menées de manière conjointe par la coopérative locale (Vivadour) et le GABB32 pour accompagner les agriculteurs dans leur changement de pratiques, de la réduction des intrants jusqu'à la bio :

- expérimentation de tournesol bio sur 0,5 ha d'une exploitation conventionnelle,
- visites de parcelles,
- réunion d'échange sur les couverts végétaux avec des agriculteurs bio et conventionnels,
- appui agronomique pour des rotations intégrant des réductions d'intrants (avec des MAEt de réduction de la fertilisation et des phytosanitaires).

D'autres actions sont menées : plan de réduction des herbicides par les communes, actions pédagogiques sur l'eau par la Fédération de Pêche et des associations locales, etc.

Mais la mobilisation locale a eu d'autres effets, plus inattendus, notamment au moment où les deux commerces du village ont fermé entre mars et juin 2012. Mairie, syndicat des eaux, citoyens et producteurs se sont organisés et ont décidé créer un nouveau commerce local sous forme coopérative et approvisionné en produits locaux et bio. Ouverte en septembre 2012, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif de l'Estanguette, soutenue au démarrage par la mairie, est aujourd'hui approvisionnée par une trentaine de producteurs bio des environs et embauche deux salariés à temps partiel. Reste à sécuriser l'approvisionnement en fruits et légumes, plus délicat. C'est une des raisons pour lesquelles un projet d'acquisition de foncier sur le périmètre rapproché de la zone de captage d'Estang est à l'étude dans le cadre du PAT d'Estang avec à terme un possible projet d'installer un maraîcher bio pour alimenter l'Estanguette.

Autres initiatives à découvrir



Pour aller plus loin

DES FICHES À LIRE SUR DEVLOCALBIO.ORG

FICHES EXPÉRIENCES : CASE • Lons le Saunier • CAPR • PNR Avesnois • Niort • Bruz • Eau de Paris

FICHE MÉTHODOLOGIE

TOUTES LES FICHES ACTIONS

TOUTES LES FICHES OUTILS

DES SITES WEB À VISITER

www.onema.fr

www.lesagencesdeleau.fr

eauetbio.blogspot.fr

www.developpement-durable.gouv.fr

www.fnab.org > rubriques "nos actions" > eau

DES DOCUMENTS À CONSULTER

MEDDE. Protection d'aire d'alimentation de captage en eau potable contre les pollutions liées à l'utilisation de fertilisants et de pesticides. Guide méthodologique. 2013

FNAB. Plaquette d'information : "L'agriculture biologique, un choix pour une eau de qualité". 2008

FNAB. Kit de 7 fiches thématiques : "La bio : un outil efficace et économe pour protéger les ressources en eau". 2008

FNAB. Guide méthodologique : "Grille d'analyse des territoires : comment qualifier des territoires à enjeu eau en fonction de leurs opportunités de développement de la bio". 2010

FNAB. 3 recueils d'expériences et d'outils : "Développer la production biologique sur les aires d'alimentation de captages"; "Créer les conditions favorables à une protection efficace de la ressource en eau"; "Développer l'agriculture biologique pour une protection durable et économe de votre captage". 2010

FNAB. Recueil d'expériences des 12 territoires pilotes Eau&Bio "Des leviers d'actions cohérents pour préserver la qualité de l'eau par le développement de l'agriculture biologique". 2013

FNAB. 6 fiches expériences Eau & Bio. 2014

FNAB. Actes, dossier participant - Séminaire national "Agriculture biologique, filières, foncier : des synergies pour la qualité des eaux et le développement territorial" - 28&29 mai 2013 à La Rochelle. 2014

IFORE. Documentaire "Qualité de l'eau et agriculture, démarches exemplaires dans l'ouest de la France" produit en partenariat avec la FNAB. 2013

A paraître : FNAB. Actes du séminaire du 13.02.2014 Pratiquer le dialogue territorial pour éviter les blocages. 2014

Agriculture Biologique & Développement Local : une boîte à outils pour les collectivités territoriales. Une réalisation 2014 de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique. www.devlocalbio.org & www.fnab.org

Crédits photos : GRAB BN, GABB 32, Mairie de Saint-en-Puisaye, Interbio FC, Charente Nature

